

ASSEMBLÉE NATIONALE4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1319

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La maîtrise chronologique de la fertilité par la conservation des gamètes n'est pas souhaitable.